



**Mars 2022**

## **Rapport annuel 2021 du Comité de Surveillance du PERP « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »**

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur CARDIF, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

### **Rappel**

Le « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » est un contrat d'assurance vie groupe en vue de la retraite souscrit par l'UFEP auprès de l'assureur CARDIF.

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats d'assurance-vie groupe (ou collectifs) auprès de CARDIF, compagnie d'assurance de BNP Paribas ou d'Assuvie filiale de Groupama et de BNP Paribas.

En adhérant à votre PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a vocation à vous représenter auprès de la compagnie d'assurance et à vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur qui est tenu de lui fournir chaque année un rapport sur ces éléments.

Le présent document a été établi par votre comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

### **Liste des membres du Comité de surveillance du « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » :**

M. **Patrick JOACHIMSMANN**, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité

M. **Jean-Louis CAYROL**, adhérent, ancien Délégué Général de l'Association

Mme **Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU**, personnalité qualifiée, ex-médiatrice auprès du réseau France de la banque BNP Paribas, membre de l'Association nationale des médiateurs et du Club des médiateurs de services au public,

M. **Michel JOUY**, adhérent rentier, Ingénieur de formation il a occupé divers postes de Direction au sein du Groupe de BTP SPIE

M. **Christian VOLLE**, adhérent, ancien banquier spécialiste de la gestion de patrimoine.

## **Environnement macro-économique et financier**

L'exercice 2021 est placé sous le signe de la reprise et d'un regain de confiance pour l'avenir.

La reprise de l'activité a été sensiblement plus forte qu'attendue. Les tensions sur les chaînes de production et l'envolée des prix de certaines matières premières (pétrole et gaz notamment) ont relancé les poussées inflationnistes. A ces facteurs conjoncturels se sont ajoutés des causes plus durables (tension sur le marché du travail, hausse des salaires) qui ont amené les Banques Centrales à réviser leurs hypothèses d'inflation à la hausse. Ce contexte les conduit à resserrer les politiques monétaires accommodantes, annoncer un ralentissement progressif des achats d'actifs et organiser la remontée des taux d'intérêts. Dans le même temps, les Etats sont restés en soutien de l'économie réelle via des plans de relance (infrastructures et transitions écologiques) ou des plans d'aides ciblés sur les secteurs affectés par la pandémie (tourisme, loisirs), avec comme conséquence une augmentation significative de leur endettement.

En France, dans ce contexte, il faut noter une collecte très importante au niveau du secteur bancaire, de l'épargne accumulée lors de la crise du Covid en 2020. La Gestion d'Actifs a ainsi bénéficié de la forte remontée des bourses mondiales et s'est efforcée de gérer la reprise des tensions inflationnistes.

L'assurance Vie en profite pour effectuer un véritable rattrapage avec un engouement marqué pour les Unités de Compte. Les nouveaux produits Retraites PER continuent de progresser. Ils constituent pour les assureurs un véritable succès commercial. Une réflexion sur le niveau des frais, initiée par le ministre de l'Economie et des Finances, a abouti au début de l'année 2022 à un accord de place qui insiste sur la mise à disposition des épargnants d'une véritable transparence en matière tarifaire.

## **Point sur la gestion financière du PERP au cours des 12 mois 2021**

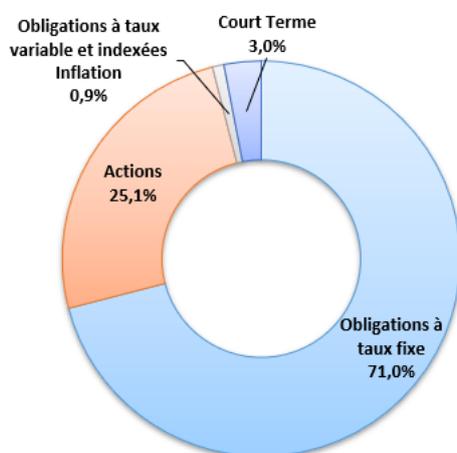
### Le Fonds cantonné en Euros : composition et performance

- Les encours en valeur boursière du Fonds en euros s'élèvent au 31 décembre 2021 à 526 M€ en léger recul sur 2020 (535 M€). Pour rappel, la valeur boursière ou valeur de marché intègre les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques des actifs, de plus ce PERP n'est plus commercialisé depuis 2 ans.
- L'ensemble de la poche Obligataire (Taux fixes, variables, court terme) représente 74,9% de l'actif contre 79,4% en 2020. En fait la part des Obligations à taux fixe chute (- 4,6%) au profit de la poche Actions qui passe de 20,6% à 25,1%. Les arbitrages effectués depuis 2020 ont permis d'engranger d'importantes plus-values latentes. Ces évolutions du portefeuille sur l'ensemble de l'exercice entraînent un accroissement de la sensibilité de l'actif au risque Actions et mécaniquement une décreue de l'exposition au risque de Taux.
- Une analyse plus détaillée de la poche obligataire fait apparaître un renforcement du poids des emprunts d'Etats (à 49% vs 47% en 2020) et reflète la recherche des meilleurs ratios rendement/risque entre la poche « crédit » (obligations privées) parfois jugée d'un prix trop élevé et la poche « Etats » (obligations souveraines). Au sein du portefeuille d'obligations privées, le secteur financier ne représente que 22% de l'ensemble (21% en 2020).
- En 2021, le fonds a enregistré une activité importante sur la poche Actions, notamment sur le marché américain des « future » témoignant d'une gestion très active de couverture du portefeuille.

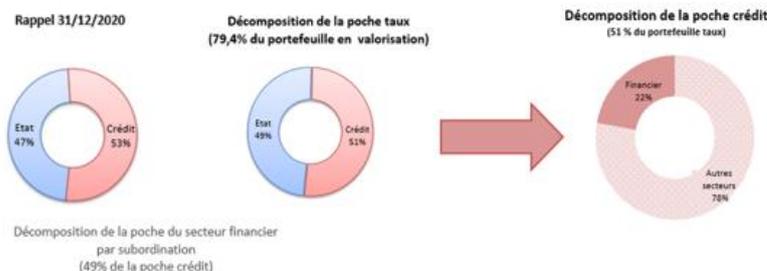
- A noter que la qualité du portefeuille demeure bonne au niveau A.
- La gestion du Fonds Euros cantonné estime disposer encore des marges de manœuvre nécessaire à une gestion active dynamique.
- Le taux de rendement servi en 2021 aux assurés a été de **1 % net de frais** : frais de gestion courante, participation aux résultats de la Gestion d'Actifs, et dotation aux provisions pour participation aux bénéfices (PPB) qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut s'élève à 2,69%.
- La revalorisation des rentes au titre de 2021 est de **1 %**.

**Les membres réaffirment par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents dans le contexte d'un Fonds dont la commercialisation est arrêtée.**

Capitalisation du fonds euros en valeur boursière : 526 M d'EUR



Analyse de la poche de taux 2021



### Les frais prélevés sur les actifs

Sur l'année 2021, les frais prélevés par l'assureur ont été conformes aux règles contractuelles prévues par les conditions générales du contrat et stipulées dans la notice.

	Frais prélevés pour l'assureur			Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière	Rétrocessions de commissions		
<b>Fonds Général - Frais maximum contractuels</b>	0,70%	0,269%		Pas de frais annuels prévus	
<b>Fonds Général - Frais prélevés en 2021</b>	0,70%	0,269%		0,00%	0,969%
<b>Unités de compte</b>		100% des frais prélevés au titre de la performance financière sont rétrocédés		0,00%	
<b>Frais maximum contractuels</b>	0,96%				0,96%
<b>Unités de compte</b>					
<b>Frais prélevés en 2021</b>	0,96%			0,00%	0,96%

### Les Principaux supports en Unités de Compte (U.C) choisies par les adhérents

#### La Sicav « BNP PARIBAS Perspectives »

Pour mémoire, BNP PARIBAS Perspective (anciennement BNP Paribas Responsable) est le support en **Unités de Compte** les plus choisies par les adhérents. Son encours dans le PERP au 31 décembre 2021 représente 187 M€ soit environ 71% de l'encours en unités de compte du plan. La gestion de cette SICAV est faite par compartiment dont la prise de risque est adaptée à l'horizon de départ des assurés. Cette stratégie amène le gérant à privilégier les actifs sans risque au fur et à mesure que la date de départ en retraite se rapproche. Dans un environnement financier où les actifs sans risque ont un rendement très faible voire négatif, ce choix d'allocation peut se traduire par un rendement du contrat après frais, très pénalisant pour les assurés.

Consciente de cette difficulté, l'UFEP a obtenu de l'assureur CARDIF, qu'il abandonne sa rémunération sur le compartiment utilisé pour les personnes proches de la retraite. Cet abandon de marge devrait perdurer jusqu'à ce que la situation des taux d'intérêt redevienne « normale » ou qu'une autre solution de gestion financière soit proposée.

Les performances 2021 ont été meilleures qu'en 2020 : par exemple le compartiment BNPP Perspectives Long Terme affiche une performance supérieure à 15% (-10,91% en 2020). En revanche le compartiment « Court Terme » réalise une performance plus mitigée à 0,9%, BNPP Perspectives 2022-2024 0,64%.

**Ainsi, comme par le passé le Comité de Surveillance encourage les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.**

### **Les données statistiques sur la vie du plan. (Adhésions, versements et encours)**

#### Les adhérents

Au cours de l'exercice 2021, le nombre d'adhérents a continué à décroître, passant de 103 508 en 2020 à 97 361 en 2021 soit un recul de 6%. Ces chiffres incluent les rentiers en progression : 2774 versus 2597.

Au cours de cette année, le plan a enregistré 1921 sorties en capital (hors sorties en rente) qui se décomposent en :

- 1 715 transferts individuels sortants
- 206 rachats exceptionnels

A noter que 46% transferts individuels sont des transferts internes qui se sont portés sur les Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin) (BNP Paribas Multiplacement PER et BNP Paribas Multiplacement Privilège PER).

#### Liquidations (passage en rente)

Le plan a enregistré au cours de cet exercice 4 980 liquidations. Sur ces liquidations, on recense :

- 227 nouvelles rentes effectivement mises en place
- 4 753 versements uniques en application de l'article A 160-2 du code des assurances.

#### Les encours et les versements

Au 31 décembre 2021, l'encours du plan a atteint 645,5 M€ en baisse de 2% sur 2020. Avec en moyenne 6 630 € par adhérent.

Le plan a enregistré des versements à concurrence de 27,7 M€ soit une baisse significative de plus de 20% par rapport aux versements de 2020.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 62% sur le fonds en euros et 38% sur les unités de compte.

### **Les réclamations**

En application de l'article 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues directement au service réclamations de l'assureur et des réponses qui y ont été apportées.

Il faut rappeler cependant qu'une partie des réclamations est traitée en amont du service réclamations, directement par les distributeurs et que ces dossiers ne sont pas pris en compte dans le système statistique du service réclamations de l'assureur.

Il convient aussi de noter qu'à la suite d'une demande de l'UFEP d'avoir une vision exhaustive du sujet « Réclamation » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales sont maintenant indiquées et qu'à partir du mois de mars 2022 sont également prises en compte les réclamations écrites et orales du périmètre « Retraite » traitées par le réseau de la banque de détail de BNP Paribas sans disposer toutefois du détail par produit.

Pour 2021, la livraison d'un nouvel outil rend les chiffres CARDIF par produits PERP peu significatifs.

Sur l'exercice, 321 réclamations écrites sont relevées. Pour l'ensemble des PERP les réclamations orales s'affichent à 1817.

**Les adhérents reprochent majoritairement à l'assureur un manque de visibilité et des délais de traitement trop longs.** Des actions de fond sont en cours pour pallier ces reproches.

### **Budget du Comité pour 2021 / 2022**

Pour faire fonctionner le Comité de surveillance il est prévu un budget total de charges de 84 761€, réparties en charges spécifiques de fonctionnement du Comité (5 500€), en charges générales de fonctionnement (44 571€) et charges générales de communication (34 690€).

### **Les actions commerciales menées en 2021**

Depuis le 01/10/2019 et le lancement des PER, les PERP ne sont plus commercialisés.

### **Gestion administrative du plan**

Depuis le 20/07/2017, une évolution des frais de chargement est appliquée :

- pour les sorties en rente unique : 1% (3% auparavant),
- pour les sorties à 20 % de l'épargne retraite constituée : 1% (3% max auparavant).

### **Avis du Comité**

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP** son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP du 30 mars 2022**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet [www.ufep.fr](http://www.ufep.fr) et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 24 mai 2022, sur le site de vote <https://ufep.vote.voxaly.com>.

**Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan**